

## **Municipalité La Rédemption.**

Lundi le, (11) JANVIER 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Considérant la situation reliée à la COVID-19, les séances du Conseil municipal se tiennent à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette séance a eu lieu par conférence téléphonique.

Assiste à la séance, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et Chantal Boucher à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Présent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Simon-Yvan Caron : Présent

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 21-01**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Lecture et adoption des procès- verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 8 décembre 2020. Résolution #21-02**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020. Mme La Mairesse demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Raynald Bérubé, appuyé par Simon-Yvan Caron, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

### **4. Offre de service offert par la Fabrique de la Rédemption**

Remis à la séance du 1 février 2021

### **5. Construction Gides April inc. facture # 6901 au montant de 52 085.32\$ du décompte progressif #6 a été émis suite aux résolution# 19-214 et 19-215 suite à l'entente et la signature du contrat. Résolution# 21-03**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture #6901 du décompte

progressif 6 au montant de 52 085.32 à construction Gides April inc. pour la construction du garage municipale.

**6. MRC de la Mitis facture #37715 au montant de 59 370.70\$, pour la réfection du rang 8. Résolution# 21-04**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 37715 au montant de 59 370.70\$ pour la réfection du rang 8 et de ces honoraires.

**7. MRC de la Mitis facture #37717 au montant de 3 524.43\$, pour la réfection du rang 8. Résolution# 21-05**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 37717 à la MRC au montant de 3 524.43 \$ pour la réfection du rang 8 et de ces honoraires.

**8. MRC de la Mitis facture #37718 au montant de 31 549.27\$, pour la réfection du rang 8 et du consultant GHD. Résolution# 21-06**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 37718 à la MRC au montant de 31 549.27 \$ pour la réfection du rang 8 et des honoraires de GHD.

**9. MRC de la Mitis facture #37722 au montant de 3 294.38\$, pour la mise à jour de Servitech. Résolution# 21-07**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Simon -Yvan Caron et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 37722 à la MRC au montant de 3 294.38 \$ pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés.

**10. MRC de la Mitis facture #37781 au montant de 25 850.09\$, pour la réfection du rang 8. Résolution# 21-08**

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 37781 à la MRC au montant de 25 850.09 \$ pour les honoraires professionnels des évaluateurs agréés et la réfection du rang 8.

**11. Municipalité de Sainte-Angèle -de Mérci facture # 250 au montant de 5 350.27\$ pour l'entente intermunicipale du service des loisirs. Résolution #21-09**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 250 au montant de 5 350.27\$ pour le service des loisirs intermunicipal.

**12. Jalbert et Pelletier inc facture # 25857 au montant de 4 845.05\$ pour le nivelage et l'ajout de gravier.  
Résolution #21-10**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 25857 à Jalbert et Pelletier inc au montant de 4 845.05\$ pour le nivelage et l'ajout de gravier.

**13. Assurance Ultima facture #25280 au montant de 17 946.00\$ assurance municipale.  
Résolution#21-11**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 25280 à Assurance groupe Ultima au montant de 17 946.00\$ pour le pour les assurances de la municipalité.

**14. Regroupement forestier Métis-Neigette demande un droit accès sur un chemin appartenant à la municipalité(rang4) pour des travaux de coupe de bois sur le lot de M. Chassé, les frais des travaux seront facturés à M. Chassé.  
Résolution# 21-12**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité par le conseil d'accorder le droit de passage au regroupement forestier Métis-Neigette pour une coupe de bois et que le chemin sera refait au frais de M. Chassé.

**15. Demande de subvention de OTJ au montant de 2 000\$ pour l'embauche de M. Johnny Lévesque pour l'entretien de la patinoire.  
Résolution#21-13**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité par le conseil d'accorder un montant de 2000.00\$ à L'OTJ pour payer le déneigement de la patinoire.

Le conseiller no 3 André Fournier à suggérer un montant de 1400.00\$ et le conseiller no 1 Steve Soucy à suggérer un montant de 1000.00\$.

**16. FIN DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES - ENTENTE DE FONCTIONNEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE JEANNE D'ARC.  
Résolution#21-14**

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption est liée à la municipalité de Sainte Jeanne D'Arc par une entente relative à l'organisation d'un service de protection des incendies et ce, depuis mars 2005;

ATTENDU QUE l'incendie survenu à la caserne de La Rédemption, le 23 mars 2017 a résulté en une perte totale des équipements et de la caserne;

ATTENDU QUE la remise en place de ce service incendie pour nos deux municipalités n'est envisageable sur aucun de nos territoires respectifs étant trop onéreux et qu'il est de plus en plus difficile de recruter le nombre de pompiers requis afin de répondre aux diverses interventions sur nos territoires;

ATTENDU QUE d'autres options pour joindre un service incendie sont envisagées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de la Municipalité de La Rédemption en accord avec, la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc décide,

DE mettre fin à l'entente relative à l'organisation du service de la protection des incendies relativement au fonctionnement du service incendie et ce, en date du 31 décembre 2020;

QUE la présente résolution abroge toute résolution, entente ou autre document liant la municipalité de La Rédemption avec celle de Sainte-Jeanne-d'Arc en ce qui concerne le service incendie.

**17. Rémunération des élus et de La Mairesse pour l'année 2021**

La municipalité de La Rédemption autorise une augmentation de 3% pour la rémunération des élus et de la Mairesse, pour l'année 2021.

Le Conseillé no André Fournier demande à ce qu'un avis public de 21 jours soit publier pour la demande d'augmentation de la rémunération des élus.

Reporté à la séance du conseil le 1<sup>er</sup> février 2021

**18. Acceptation des comptes au montant de 39 850.29\$  
Résolution#21-15**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de décembre 2020 au montant de 39 850.29\$

**19. Divers**

**20. Période de questions**

**21. Prochaine séance**

**Lundi le 1<sup>er</sup> février 2021 à 20h00**

**22. Levé de la séance**  
**Résolution#21-16**

Après la période de questions, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h44.

Je, Sonia Bérubé, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

---

**Sonia Bérubé, mairesse**

---

**Chantal Boucher Directrice générale  
et secrétaire trésorière intérim**